

Droit du sol, Droit du sang

Vers une remise en cause du droit du sol.

C'est Christian Estrosi qui remet le sujet sur la table lors d'une déclaration sur France 2.

Envisageant à titre expérimental une modification du droit du sol sur l'île de Mayotte, le gouvernement pourrait décider que "tout enfant né de parents en situation irrégulière ne puisse plus réclamer son appartenance à la nationalité française"

Cette mesure est envisagée en réponse à la situation particulière de Mayotte la dernière des îles de l'archipel des Comores à être française. Déjà plus de 30% de la population seraient en situation irrégulière, composée de migrants des autres îles comoriennes.

Le gouvernement craint de plus une augmentation massive de l'afflux des réfugiés

Cette modification éventuelle est dénoncée par le MRAP

[Actualité rédigée par Tekiro]

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le samedi 23 février 2008

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/8177-droit-sol-sang.html>